

Fiche Métier

CHARGÉ·E DE MISSION DÉVELOPPEMENT LOCAL

COMPÉTENCES

Savoirs

- Connaissances du développement local et de l'aménagement de l'espace rural
- Notions approfondies du fonctionnement des institutions, des réglementations publiques et des sources de financement
 - Notions en méthodes de gestion de projets

Capacités

(savoir-faire et savoir-être)

- Anticiper, planifier et coordonner des actions impliquant plusieurs partenaires
 - Motiver, fédérer et susciter des consensus pour une action collective
 - Animer des groupes et conduire des réunions
 - Monter des dossiers
 - Aptitudes relationnelles
- Force de persuasion et de diplomatie
 - Dévouement
 - Autonomie

ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Localisation

Organisations professionnelles agricoles, associations locales, collectivités territoriales, groupements d'intérêt public

Exemples d'intitulés de postes

Chargé·e de mission territorial, animateur·trice territorial, agent·e ou animateur·trice de développement...

Particularités du métier

Conditions de travail

- Forte exigence de disponibilité : réunions fréquentes le soir
 - Pluridisciplinarité des champs d'intervention
- Métier dans lequel on peut être amené à « créer » totalement son activité (générer des projets)

MISSION

Favoriser l'émergence de projets, collectifs ou individuels, de dimension économique, environnementale, sociale, culturelle, d'un territoire, et les accompagner dans leur réalisation

ACTIVITÉS

PHASE « ÉLABORATION DE PROJETS »

- Établir ou contribuer au diagnostic (économique, environnemental, paysager, mais aussi social, culturel, patrimonial) du territoire pour son organisme ou à la demande de collectivités, d'entreprises...
- Identifier et solliciter les agriculteurs, les élus locaux, les associatifs... pouvant être intéressés par des actions de développement
- Constituer des groupes de travail et en animer les réunions pour détecter et concevoir des projets (aménagement paysager, création d'atelier complémentaire dans les exploitations agricoles, recyclage des déchets, protection du patrimoine ...)
- Constituer les volets technique, juridique, organisationnel et financier des projets et les soumettre aux acteur·trices et aux financeur·euses potentiels·les (département, région, Europe,...)

PHASE « ÉLABORATION DE PROJETS »

- Coordonner la réalisation des projets et en assurer le suivi technique, organisationnel et budgétaire
- Définir des indicateurs et recueillir les données correspondantes pour suivre les actions engagées
- Rédiger des bilans techniques, administratifs et financiers en fin d'opération et les présenter aux acteurs et financeurs concernés
- Concevoir et alimenter des supports de communication pour le grand public (presse locale, dépliant, ...)
- Concevoir et animer des sessions de formation ou d'information (journées, voyages d'études...) à destination des acteur·trices du territoire concerné

ACTIVITÉS TRANSVERSALES

- Conseiller les porteur·euses de projets individuels sur les démarches à effectuer (étude de marché, investissements et financements, charges...)
- Assurer les communications entre les actions de l'organisme et les autres projets locaux
- Représenter l'organisme auprès de toutes instances concernées et se faire reconnaître comme interlocuteur
- Maintenir une veille technique, juridique et financière des moyens et des outils du développement local